

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2026

DELIBERATION N°CP2026- 10/9/47 DOSSIER N°7687	PLAN DEPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITE SANTE « AVEC NOUS, DITES...23 ! » - AIDES INDIVIDUELLES
--	--

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Marie-Christine BUNLON à Patrice MORANCAIS
Lucette CHENIER à Philippe BAYOL
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémie SAUTY à Valérie SIMONET

Absent(s) - excusé(s) :

Marinette JOUANNETAUD, Jean-Jacques LOZACH

ORIGINE : *Direction Générale des Services*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

**OBJET : PLAN DEPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITE SANTE « AVEC NOUS,
DITES...23 ! » -
AIDES INDIVIDUELLES**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente ;*

VU les délibérations n°CD2020-02/2/22 de l'Assemblée Départementale du 11 octobre 2020 adoptant le plan d'accompagnement à l'installation et à l'exercice de professionnels de santé et n°CD2020-06/2/20 de l'Assemblée Départementale du 26 juin 2020 intégrant le dispositif dans le règlement départemental des aides ;

VU la délibération n°CD2024-10/3/1 de l'Assemblée Départementale du 11 octobre 2024 approuvant le plan d'action et le nouveau règlement d'aides du Plan Départemental d'Attractivité Santé (PDAS) « Avec nous, dites 23... ! » qui se substitue au plan Santé « Dites 23... ! » ;

VU les délibérations n°CD2025-03/3/12 de l'Assemblée Départementale du 07 mars 2025 et n°CD2025-07/3/29 de l'Assemblée Départementale du 04 juillet 2025 approuvant les ajustements et les modifications du guide des aides et adoptant les conventions attributives d'aides du PDAS ;

VU le budget de l'exercice ;

VU le rapport CP2026-10/9/47 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder aux bénéficiaires ci-dessous, les bourses départementales, dans le cadre du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites 23... ! » ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les contrats d'engagement liés aux bourses départementales, dans le cadre du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites.. 23 ! ».

DEMANDEUR	SPÉCIALITÉ	AIDE SOLLICITÉE
B.A	Orthophonie (Besançon) 4 ^e année Bourse du 01/09/2026 au 31/07/2028	Bourse (400 €/mois) 22 mois soit 8 800 €
F.I	Orthophonie (Limoges) 3 ^e année Bourse du 01/09/2026 au 31/07/2029	Bourse (400 €/mois) 34 mois soit 13 600 €
G.L	Orthophonie (Sorbonne) 3 ^e année Bourse du 01/09/2026 au 31/07/2029	Bourse (400 €/mois) 34 mois soit 13 600 €

N.A	Orthophonie (Sorbonne) 3 ^e année Bourse du 01/09/2026 au 31/07/2029	Bourse (400 €/mois) 34 mois soit 13 600 €
Total des aides sollicitées		49 600 €

Les conventions avec chaque bénéficiaire sont jointes en annexe confidentielle à la présente délibération.

Dit que la somme nécessaire sera imputée au Budget départemental, au Chapitre 65, Article 65188, Fonction 418 (fonctionnement).

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET